

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 octobre 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 17.10.2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13*

*Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – Mme GRENIER – M. BOUNIARD – Mme LEBRAT.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.**

**Mme Marie France LEBRAT a été élue secrétaire.**

**Objet : Statuts de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil communautaire de la CC ARC a, par délibération du 19.09.2017, d'une part déterminé l'intérêt communautaire des compétences transférées des communes à l'EPCI, et d'autre part a approuvé les statuts de l'EPCI ainsi défini.

Le Maire présente les domaines d'intérêt communautaire et les statuts approuvés par la Communauté de Communes ARC.

Il expose que conformément à l'article L5211-17 du CGCT toutes les communes membres doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur le projet de statuts présenté.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont les articles L5211-5-1 et L5214-16;

.../...

VU la délibération n°2017-141 de la CC ARC portant sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées des communes à l'EPCI.

VU la délibération n°2017-142 de la CC ARC approuvant les statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron annexés à la présente délibération.
- **CHARGE** son Maire de communiquer la présente décision au président de la Communauté de Communes et réaliser toutes les demandes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 octobre 2017.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 26 octobre 2017.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

30 OCT. 2017